Caf et indivision

Par Fleur1980
Bonjour,
Nous nous séparons et souahitons garder la maison en indivision jusqu'au jour où la banque accepte de nous désolidariser (j'habiterai la maison et je rembourserai l'intégralité du crédit). Toutefois, est-ce que j'aurai des droits à la caf sachant que mon ex apparaitra toujours en tant que co-emprunteur?
Merci beaucoup.
Par ESP
Bonjour Cas particulier en effet, faites une demande via votre compte CAF.
Par Fleur1980
Merci pour votre réponse.
Toutefois, je n'arrive pas à avoir de réponse précise de la cafen gros on me fait comprendre que j'aurai la réponse une fois que je ferai réellement ma demande. Sauf qu'on a besoin d'anticiper
Par ESP
Vous devrez justifier de vos charges. Par exemple en fournissant la preuve que votre compte est débité des échéances complètes. Documents que vous devrez fournir a l'inspecteur de la CAF, qui vous rendra visite si contrôle.
Merci beaucoup pour votre réponse.